

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE BARAIGNE

Séance du 19 février 2024

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 12/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février à 21 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer rural sis rue de l'abreuvoir, sous la présidence du maire Monsieur Pascal ASSEMAT

Présents : 8

Votants: 8

Présents : Pascal ASSEMAT, Laurie ALBOUY, Magali BELTRAN, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Sylvain VALADE, Chantal WEIDMANN

Pour: 8

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Absents: Joël GARCIA, Camille GUAGNO

Secrétaire de séance: Chantal WEIDMANN

Objet: CD11 - convention financement voirie 2023 - DE_2024_005

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de l'Aude a attribué une subvention de 1 630 euros correspondant au taux de 25 % du montant H.T. des travaux de voirie 2023 (6 534.80 €). Il convient de l'autoriser à signer la convention de financement correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec le Département de l'Aude, la convention de financement des travaux de voirie 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

le maire

Pascal ASSEMAT

